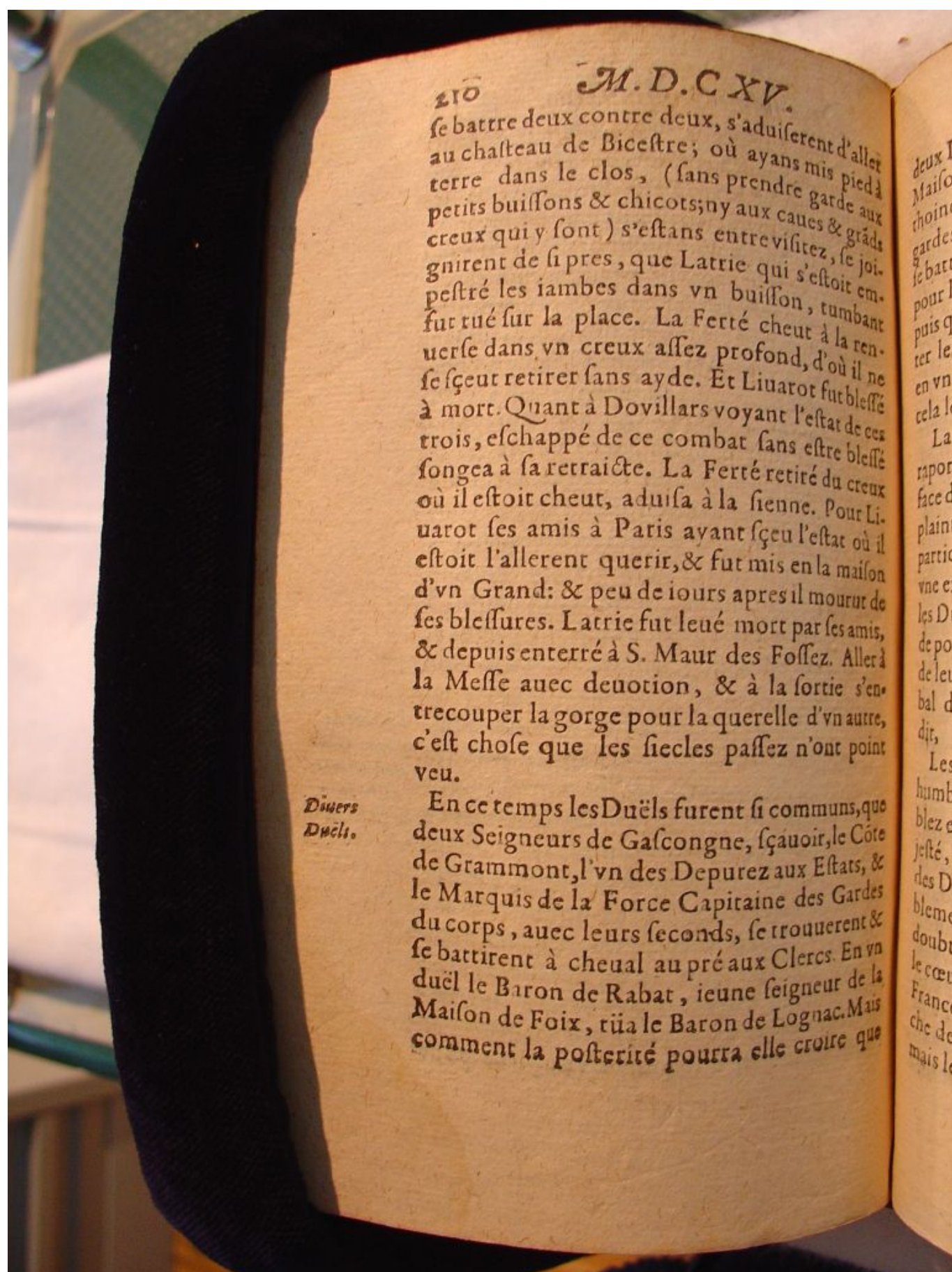


1615_210.jpg



1615_211.jpg

Troisième Continuation.

211

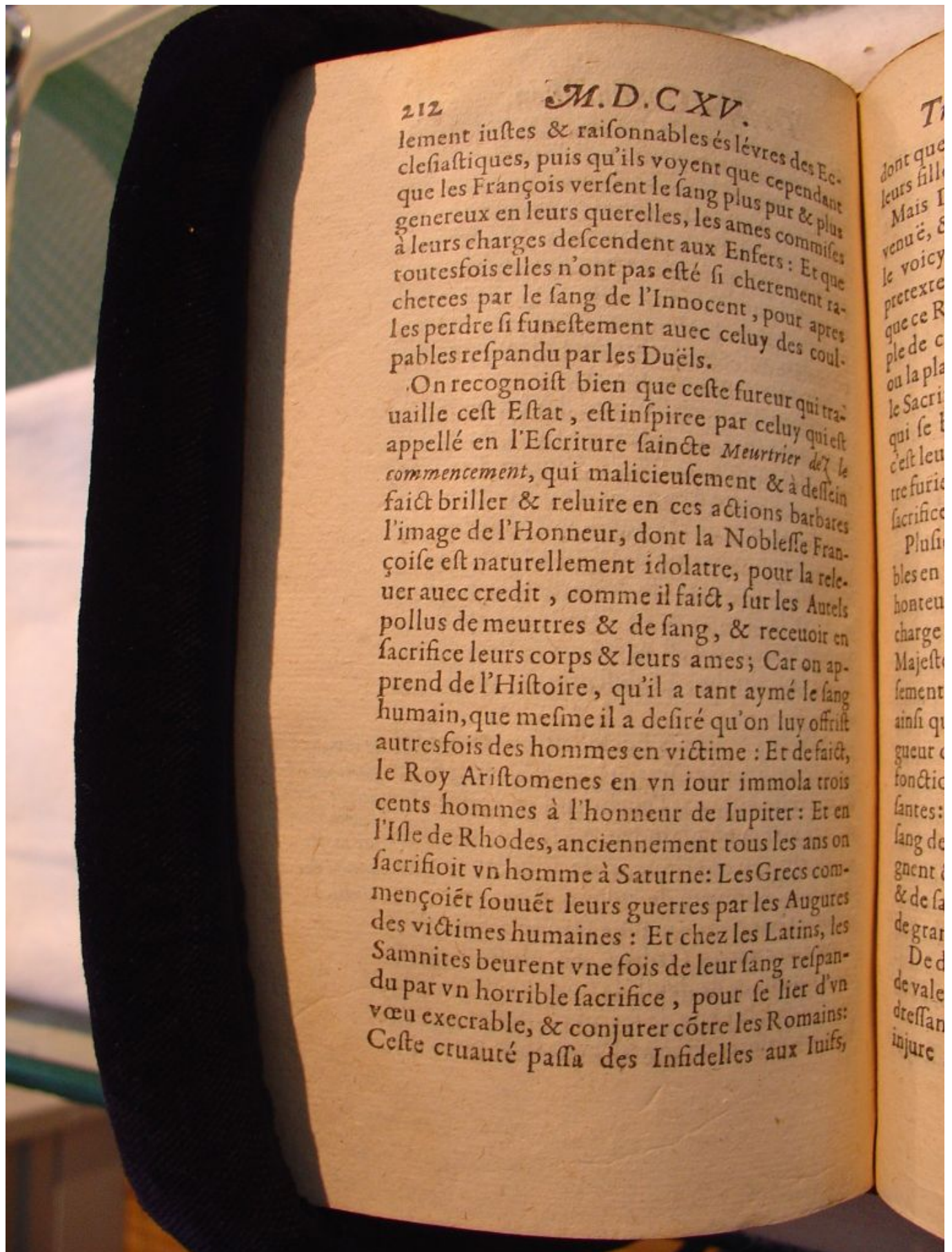
deux Ducs & Pairs de France, Chefs de leurs Maisons, se soient veus hors de la porte S. Anthoine, avec vn Marquis & vn Capitaine des gardes du corps qui leur seruoient de seconds, se battre à pied, le pourpoint bas. Bref ils ont pour loy, Que venants de Maisons nobles, depuis qu'ils sont hors d'enfance & peuvent porter les armes, ils ne doiuent espargner leur sang en vn duél où il y va du poinct d'honneur, & que cela les maintient en reputation.

La Chambre Ecclesiastique des Estats, sur le raport qui y fut faict de tant de duels, faicts à la face du Louure & des Estats, delibera d'en faire plainte & Remonstrance au Roy par Deputez particuliers, afin qu'il y pourueust & ordonnast vne exacte obseruation des Edicts faicts contre les Duels. L'Euesque de Montpellier fut prié de porter la parole, & en l'audience qu'il eut de leurs Maiestez, il est porté par le Proces verbal de la Chambre Ecclesiastique, qu'il leur dit,

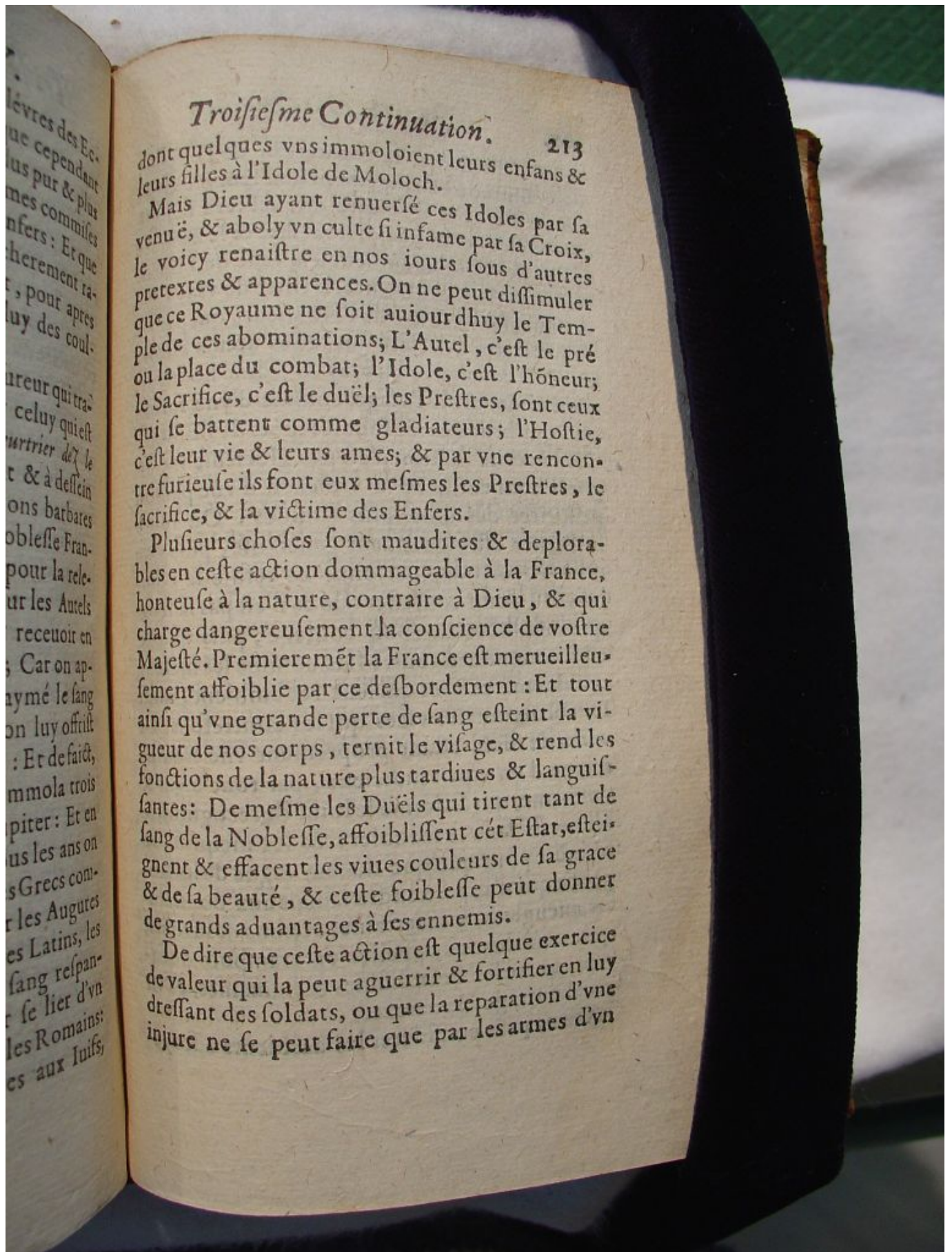
Les Prelats & autres Ecclesiastiques vos tres-humbles & fidelles Orateurs & subjects, assemblez en ceste ville par l'autorité de vostre Maiesté, se viennent plaindre du scandale public des Duels, qui continuent de souiller miserablement l'honneur de vostre Royaume: ne doutant pas que ce mal ne frappe amèrement le cœur des autres Ordres, ou plustost que la France habillée de deuil, ne souspire par la bouche de tous, la perte de ses plus dignes enfans: mais les plaintes de ce mal heur sont principa-

*Harangue
faicte par l'E-
uesque de
Montpellier
sur la fre-
quence des
Duels.*

1615_212.jpg



1615_213.jpg



1615_215.jpg

Troisième Continuation.

215

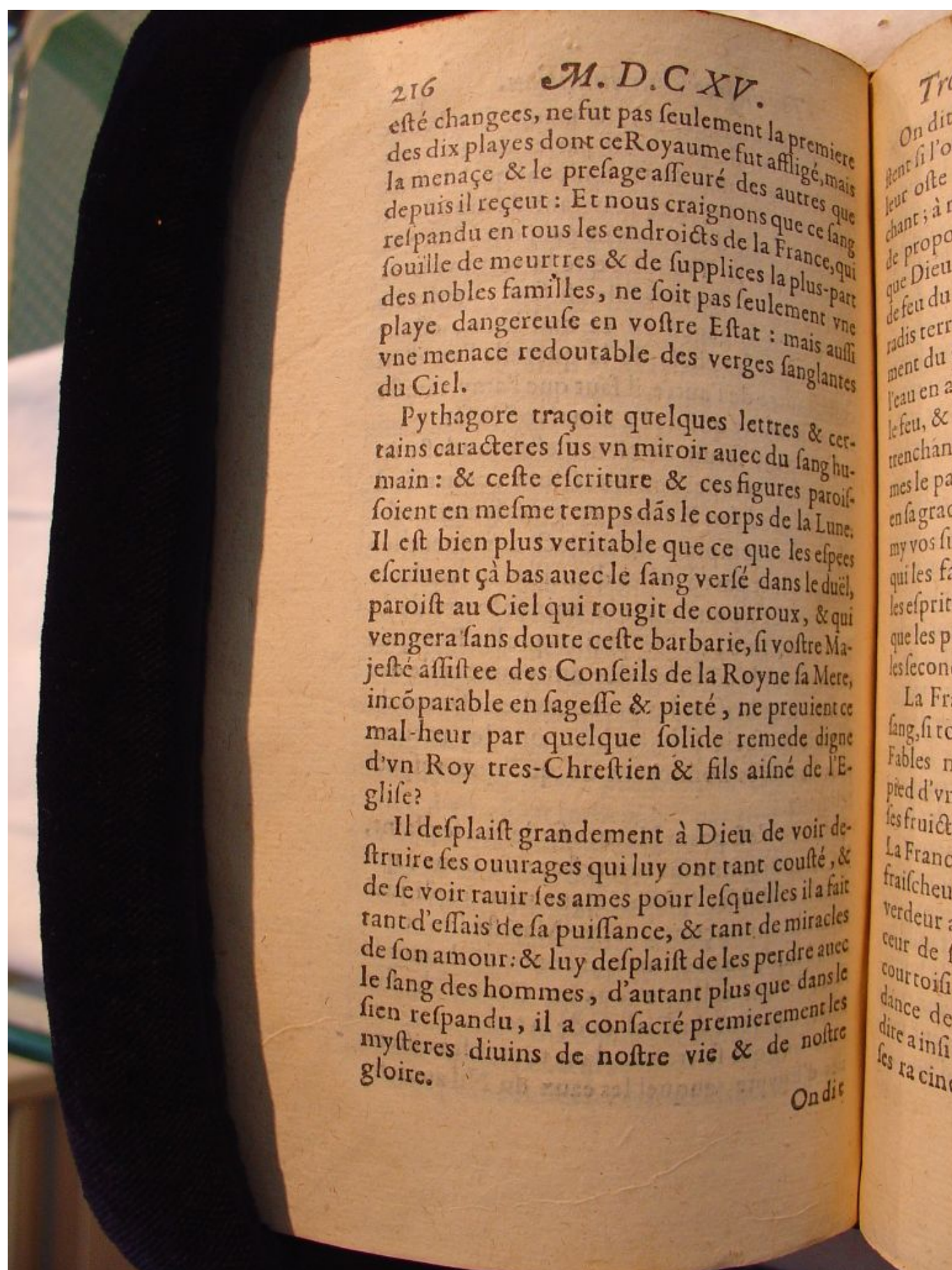
bles qui accompagnent ceste manie sans la de-
 rester : & on ne peut ouïr parler des seconds
 sans fremir & maudire le temps auquel ils sont
 nais, puis qu'il luy faiët voir tant de monstres?
 Aucune amitié desormais ne peut estre seure &
 sainte entre les François que la vertu vnit &
 lie d'un ciment honorable, si sans y penser ils
 se treuvent engagez en ce malheur, estant
 conuiez par les chefs de la querelle l'un d'un
 costé, l'autre de l'autre, il faut que l'amy raiſſe
 la vie à son amy qui ne l'a iamaïs offensé?

Il ne peut seruir de rien d'estre modeste en
 ses paroles, temperé en ses actions, courtois à
 tous, fidelle à son Prince, & grandement ver-
 tueux, si s'exemptant du subject des querelles
 on doit auoir part à celles d'autrui. Je voudrois
 mettre icy, pour ouyr la voix & le cry de la
 Nature mesme, qui se plaint que les François
 confondent la cōdition des amis avec celle des
 ennemis, & brisent les premiers liens sacrez de
 l'amitié & societé humaine, que les nations
 plus barbares honnorent de quelque respect
 religieux.

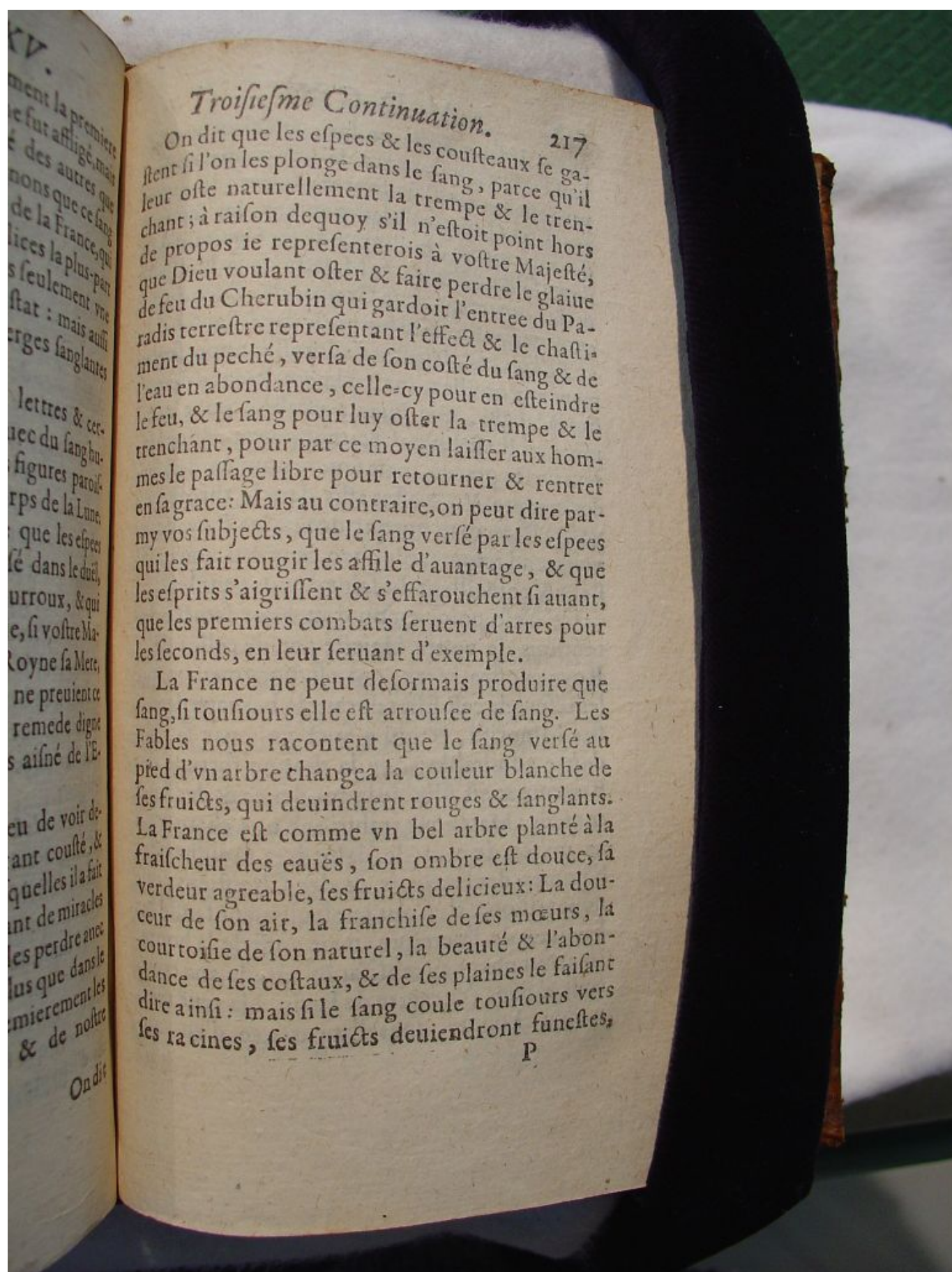
Mais ce n'est pas la Nature seule qui se plaint,
 le Ciel aussi tonne sur nos testes : & nous, qui
 sommes establis spécialement pour expliquer
 la parole, annonçons à vostre Majesté son cour-
 roux à cause de ce crime qui continuë deuant sa
 face, deuant celle de tous les Ordres de son
 Estat, à la veuë du Ciel & de la terre.

Le sang qui se treuua dans toutes les cister-
 nes d'Egypte, auquel les eaux du Nil auoient

1615_216.jpg



1615_217.jpg



Troisiesme Continuation.

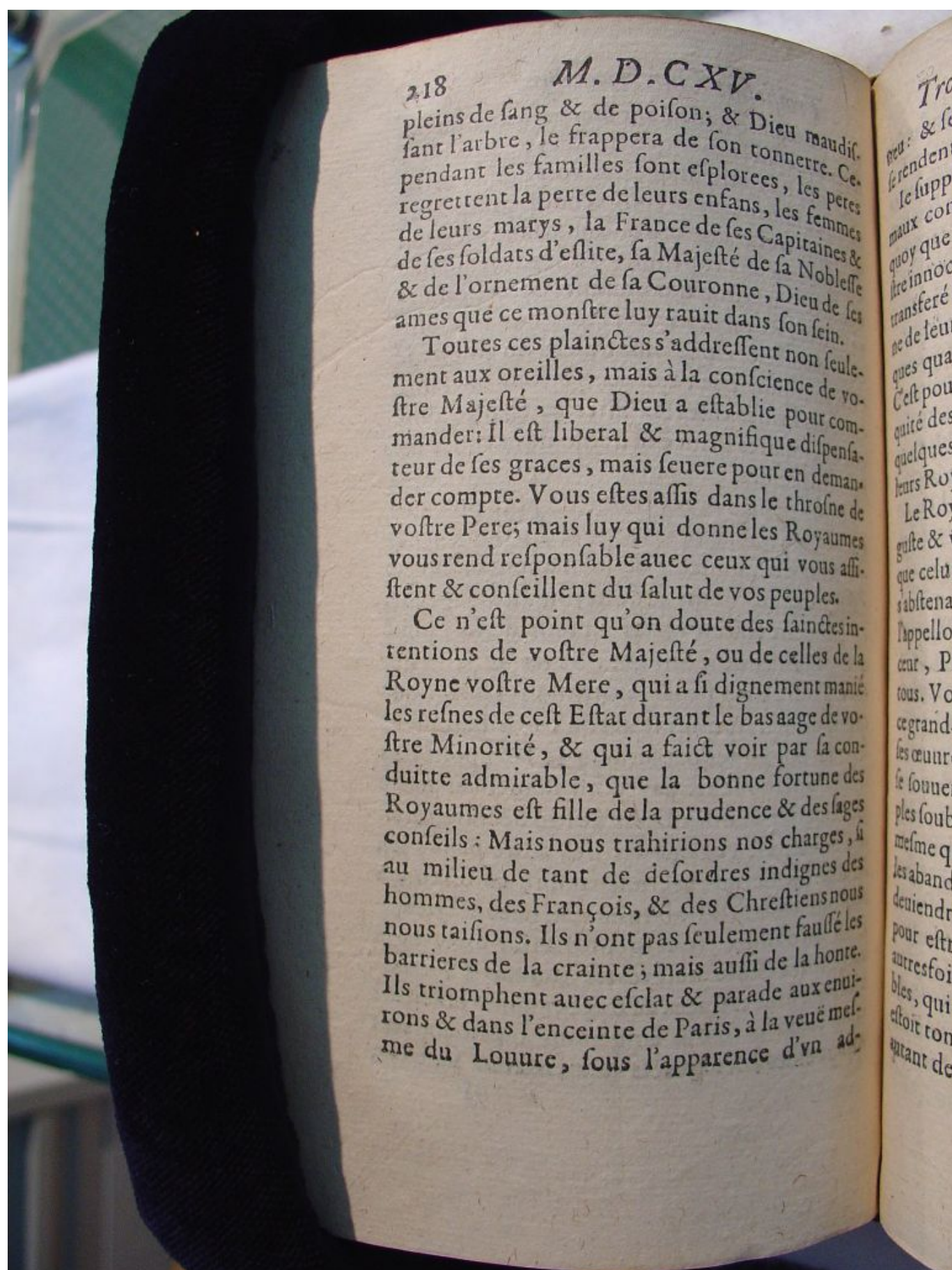
217

On dit que les espees & les cousteaux se ga-
rent si l'on les plonge dans le sang, parce qu'il
leur oste naturellement la trempe & le tren-
chant ; à raison dequoy s'il n'estoit point hors
de propos ie representerois à vostre Majesté,
que Dieu voulant oster & faire perdre le glaive
de feu du Cherubin qui gardoit l'entree du Pa-
radis terrestre representant l'effect & le chasti-
ment du peché, versa de son costé du sang & de
l'eau en abondance, celle-cy pour en esteindre
le feu, & le sang pour luy oster la trempe & le
trenchant, pour par ce moyen laisser aux hom-
mes le passage libre pour retourner & rentrer
en sa grace: Mais au contraire, on peut dire par-
my vos subjects, que le sang versé par les espees
qui les fait rougir les affile d'avantage, & que
les esprits s'aigrissent & s'effarouchent si auant,
que les premiers combats seruent d'arres pour
les seconds, en leur servant d'exemple.

La France ne peut desormais produire que
sang, si tousiours elle est arrousee de sang. Les
Fables nous racontent que le sang versé au
pied d'un arbre changea la couleur blanche de
ses fruiets, qui deuindrent rouges & sanglants.
La France est comme vn bel arbre planté à la
fraischeur des eauës, son ombre est douce, sa
verdeur agreable, ses fruiets delicieux: La dou-
ceur de son air, la franchise de ses mœurs, la
courtoisie de son naturel, la beauté & l'abon-
dance de ses costaux, & de ses plaines le faisant
dire ainsi: mais si le sang coule tousiours vers
ses racines, ses fruiets deuindront funestes,

P

1615_218.jpg



218

M. D. CXV.

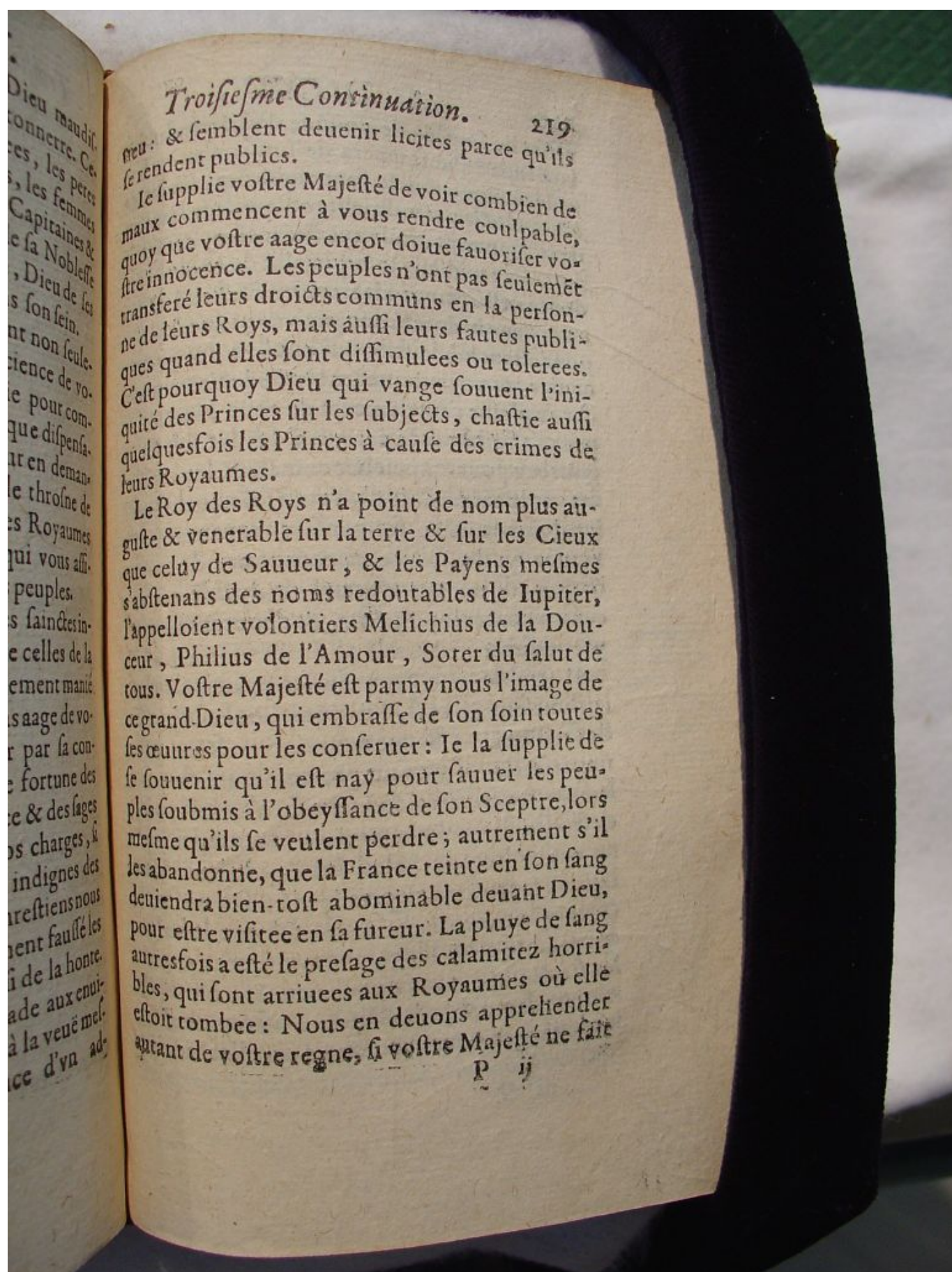
pleins de sang & de poison; & Dieu maudissant l'arbre, le frappera de son tonnerre. Cependant les familles sont esplorees, les peres de leurs marys, la France de ses Capitaines & de ses soldats d'eslire, la Majesté de sa Noblesse & de l'ornement de sa Couronne, Dieu de ses ames que ce monstre luy raut dans son sein.

Toutes ces plainctes s'adressent non seulement aux oreilles, mais à la conscience de vostre Majesté, que Dieu a establie pour commander: Il est liberal & magnifique dispensateur de ses graces, mais severe pour en demander compte. Vous estes assis dans le throsne de vostre Pere; mais luy qui donne les Royaumes vous rend responsable avec ceux qui vous assistent & conseillent du salut de vos peuples.

Ce n'est point qu'on doute des saintes intentions de vostre Majesté, ou de celles de la Royne vostre Mere, qui a si dignement manie les resnes de cest Estat durant le basage de vostre Minorité, & qui a faict voir par sa conduite admirable, que la bonne fortune des Royaumes est fille de la prudence & des sages conseils: Mais nous trahirions nos charges, si au milieu de tant de desordres indignes des hommes, des François, & des Chrestiens nous nous taisions. Ils n'ont pas seulement faulcé les barrieres de la crainte; mais aussi de la honte. Ils triomphent avec esclat & parade aux environs & dans l'enceinte de Paris, à la veüe mesme du Louvre, sous l'apparence d'un ad-

Tro
veu : & se
se rendent
le suppl
maux con
quoy que
ltre innoc
transferé
ne de leur
ques qua
C'est pou
quité des
quelques
leurs Roy
Le Roy
guste & v
que celui
s abstena
l'appelloi
ceur, Pl
tous. Vo
ce grand
ses œuvre
se souven
ples soub
mesme qu
les aband
deniendr
pour estr
autresfois
bles, qui
estoit tom
quant de

1615_219.jpg



Troisième Continuation.

219

Dieu : & semblent deuenir licites parce qu'ils se rendent publics.

Je supplie vostre Majesté de voir combien de maux commencent à vous rendre coupable, quoy que vostre aage encor doiue favoriser vostre innocence. Les peuples n'ont pas seulement transferé leurs droicts communs en la personne de leurs Roys, mais aussi leurs fautes publiques quand elles sont dissimulees ou tolerees. C'est pourquoy Dieu qui vange souuent l'iniquité des Princes sur les subjects, chastie aussi quelquesfois les Princes à cause des crimes de leurs Royaumes.

Le Roy des Roys n'a point de nom plus auguste & venerable sur la terre & sur les Cieux que celui de Sauueur, & les Payens mesmes s'abstenans des noms redoutables de Iupiter, l'appelloient volontiers Melichius de la Douceur, Philius de l'Amour, Soter du salut de tous. Vostre Majesté est parmy nous l'image de ce grand Dieu, qui embrasse de son soin toutes ses œuvres pour les conseruer : Je la supplie de se souuenir qu'il est nay pour sauuer les peuples soubmis à l'obeyssance de son Sceptre, lors mesme qu'ils se veulent perdre ; autrement s'il les abandonne, que la France teinte en son sang deuendra bien tost abominable deuant Dieu, pour estre visitée en sa fureur. La pluye de sang autresfois a esté le presage des calamitez horribles, qui sont arriuees aux Royaumes où elle estoit tombee : Nous en deuons apprehender autant de vostre regne, si vostre Majesté ne fait

P ij

1615_220.jpg

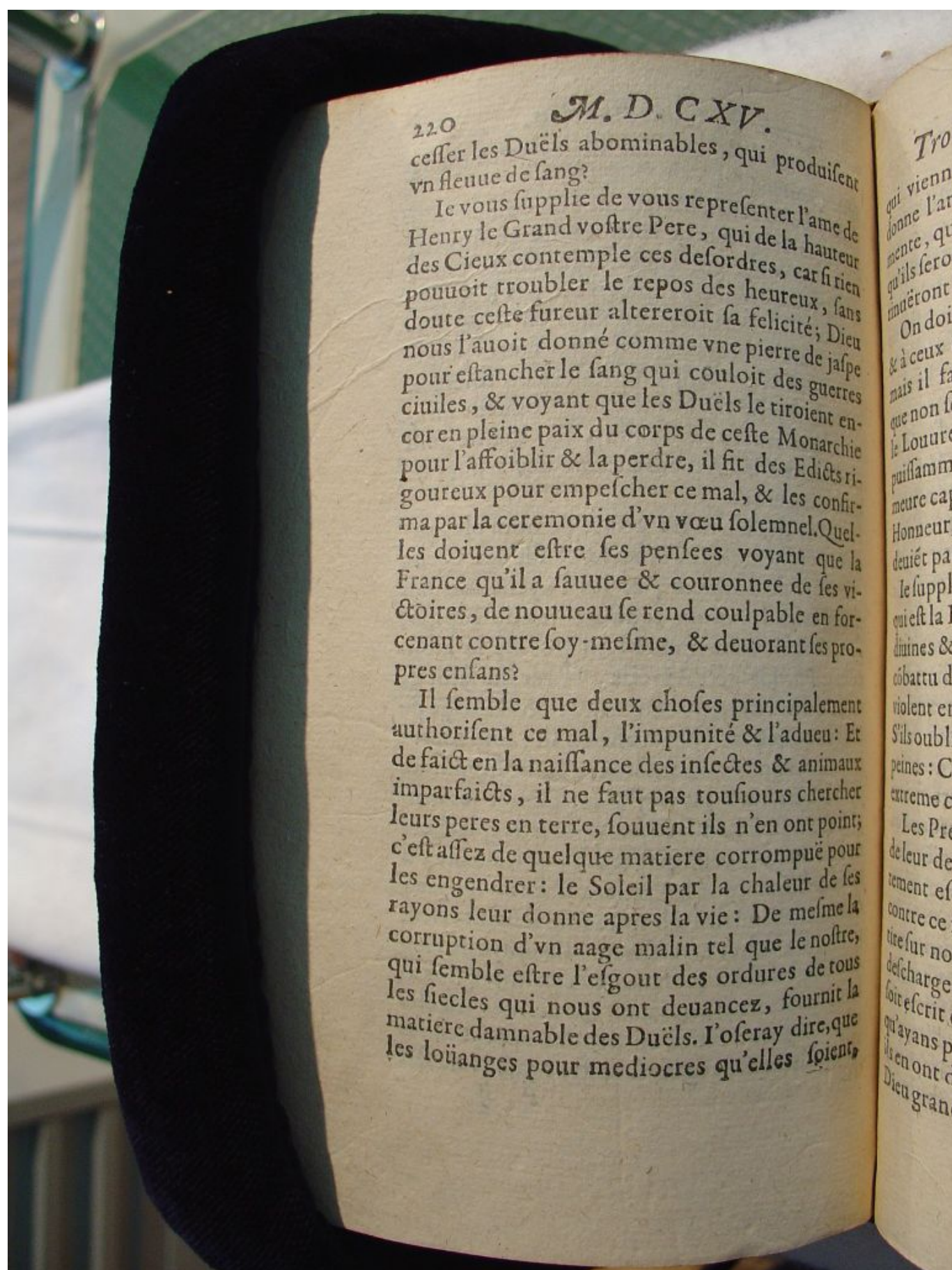


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan